

Conférence du Conseil de l’Europe

**LA LIBERTE D’EXPRESSION EST TOUJOURS LA QUESTION**

Strasbourg, 13-14 octobre 2015

Hémicycle de l’APCE, Palais

Projet de programme

1er jour (13 Octobre 2015)

8:45 – 9:30 Enregistrement

9:30 – 10:00 Mot de bienvenue et ouverture par le Secrétaire Général

10:00 – 10:30 Discours/allocutions d’autres dignitaires

10 :30-10 :45 Pause-café

10:45 – 12 :15 ***Session I/ Débat public libre et pluraliste, condition essentielle de la démocratie : comment créer l’environnement favorable ?***

Dans l’affaire *Dink c. Turquie*, la Cour européenne des Droits de l’Homme a affirmé que les Etats étaient tenus de créer un environnement favorable à la participation de tous au débat public et de permettre l’expression sans crainte d’idées et d’opinions.

Les questions suivantes seront abordées pendant cette première session :

• Un inventaire sommaire de la situation et les défis dans les Etats membres

• Comment évolue la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme sur la notion du débat public et l’environnement favorable, notamment dans le contexte de l’extension de l’espace public en ligne?

• Comment favoriser les potentialités démocratiques d’Internet ?

Intervenants : Juge de la CEDH; Représentant APCE; journaliste ; académique, représentant ONG

12:30 – 14:00 Pause déjeuner (buffet)

14:00 – 15 :30 ***Session II/ Liberté de « heurter, choquer, inquiéter » : où en sommes-nous ?***

Pendant la session l’accent sera mis sur les notions de « blasphème » ; « incitation à la haine » et «discours de la haine », à la lumière des critères énoncés dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme. Selon la Cour, la liberté d’expression *« vaut [… aussi] pour [les "informations" ou "idées"] qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population ».*

Les positions sur les limites à la liberté d’expression sont souvent culturellement prédéterminées et des divergences persistent. Dans cette session seront abordées d’une part les préoccupations liées aux justifications des violations de la liberté d’expression aux motifs de valeurs culturelles, morales ou religieuses et de menaces à l’ordre public, d’autre part les dangers du discours de haine dans le contexte de la marginalisation accrue des minorités et des questions plus vastes liées aux droits de l’homme et à la sécurité.

• Le discours qui agit : comment cela fonctionne ?

• Quelles lignes directrices de la Cour européenne des Droits de l’Homme ; l’Europe se trouve-t-elle sur une « pente glissante » de la pénalisation de l’expression ?

• Comment atteindre une meilleure prévisibilité des lois et la sécurité juridique sur Internet ?

• Quels moyens non-légaux pour faire face au discours de haine ?

Intervenants : journaliste/ dessinateur ; juge de la CEDH; ONG journalisme éthique; David Kaye (Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression); académique études culturelles /sociologie

15:30 – 16:00 Pause-café

16:00 – 17:30 ***Session III/ La lutte contre le terrorisme : sommes-nous tous des suspect potentiels ?***

Cette session sera axée sur la sauvegarde des garanties de la liberté d’expression dans les lois qui régissent la sécurité publique, en particulier les lois anti-terrorisme. La session tâchera d’évaluer l’impact des mesures législatives ou administratives en Europe sur la liberté d’expression et l’accès à l’information, notamment sur Internet. Elle mettra l’accent sur les dérives et les menaces sur la liberté d’expression de la lutte contre le terrorisme.

• Comment maintenir la lutte contre le terrorisme sous l’emprise de la liberté d’expression en tant que droit de l’homme ?

• La prévisibilité des lois concernant l’apologie du terrorisme, l’appel à la violence, la radicalisation sur Internet : où en est l’Europe ?

* Légitimité des mesures : quels contrôles démocratiques ?

• Quel rôle pour la CEDH dans l’espace juridique européen?

Intervenants : Juge CEDH ; Ben Emmerson (Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la lutte antiterroriste) ; membre CODEXTER, journaliste

2ème jour (14 octobre 2015)

9:30 – 11:00 **Session IV/** ***Protéger la liberté d’expression en ligne : quel rôle pour les intermédiaires ?***

Les intermédiaires Internet jouent un rôle crucial pour les libertés d’expression et de communication des citoyens dans le monde entier. Ils sont soumis à une pression croissante de la part des gouvernements et des groupes d’intérêts qui cherchent à contrôler les contenus en ligne en utilisant leurs capacités techniques. Dans les faits, ces contenus sont de plus en plus réglementés et parfois censurés par des contrats privés. C’est dans ce contexte que la question de l’intégration de l’Internet dans la sphère de protection existante pour la liberté d'expression sera débattue dans cette session.

* Qui sont-ils et quelles sont les conditions essentielles de la sécurité juridique pour le rôle des intermédiaires ?

• Comment les intermédiaires répondent lorsqu’ils sont appelés à supprimer des contenus (au motif du « droit à l’oubli ») ou à divulguer des données des utilisateurs ? Quelle transparence, quelle responsabilité ?

• « Discours de haine », « radicalisation sur Internet »… quelles initiatives par les intermédiaires?

• Quelles actions des intermédiaires peuvent potentiellement constituent une violation de la liberté d’expression ; que dire de la liberté éditoriale des intermédiaires ?

Intervenants : représentant Google/Facebook/Twitter ; article 19 ; journaliste/blogger ; Commissaire protection des données

11:00 – 11:30 Pause-café

11:30 – 12:30  ***Session V/ Décrypter les enjeux et évaluer les coûts de la surveillance de masse sur la liberté d’expression***

Le monde est en train d’évaluer les coûts de la surveillance de masse sur l’Internet, notamment ces deux dernières années. Dans un rapport récent l’APCE a conclu que les pratiques de la surveillance de masse révélées par Edward Snowden constituaient une menace contre les droits de l’homme. La session débattra des effets de la surveillance de masse sur la liberté d’expression et des médias.

* Quel est l’impact réel et potentiel de la surveillance sur la liberté d’expression des citoyens?
* Quels sont les principes établis par la jurisprudence de la Cour pour limiter les excès et l’arbitraire du pouvoir ?
* Quid du secret des sources des journalistes ?
* Quels mécanismes de protection au niveau national ?

Intervenants : Pieter Omtzigt (rapporteur APCE); parlementaire européen; Président du TP-D ; des OINGs ; des représentants de l’industrie de l’internet.

12:30 – 14:00 Pause déjeuner

14:00 – 15:30 ***Session VI / Renforcer notre engagement pour la liberté d’expression dans tous les contextes*** ***: quelles politiques, quelles actions, quels outils ?***

Cette session constituera d’une part un suivi des activités du Conseil de l’Europe des deux dernières années dans le domaine de la liberté d’expression d’autre part un état des lieux des actions en cours (débats thématiques du CM, la plateforme pour la protection du journalisme et sécurité des journalistes, le séminaire et le dialogue interrégional du 3 novembre 2014).

La session débattra de la feuille de route vers l'établissement d'un régime cohérent pour protéger la liberté d’expression en ligne et hors ligne, tenant compte des actions et travaux en cours.

* Comment construire une dynamique européenne pour un dialogue continu et intense entre tous les acteurs, qui constitue un impératif pour la réalisation de la liberté d’expression dans tous les contextes, y compris dans les moments de crise ?
* Comment marquer une étape décisive vers le renforcement de l’action collective du Conseil de l’Europe en coopération avec d’autres organisations internationales dans le cadre de la promotion de la liberté d’expression en Europe ?

Intervenants : Secrétariat du CoE (DG-I, DPP); APCE ; RSF/IFJ ; Dunja Mijatovic (représentante de l'OSCE pour la liberté des médias)

15:30 – 17:00 Conclusions et clôture de la conférence